



Service des formations professionnalisées

Licence

Juriste d'Entreprise

UE6 Gestion
(Cours de Mme Duffau)

21 juin 2017

14h - 15h30

Seule une calculatrice type collègue est autorisée.

Année universitaire 2016-2017

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Tous les dossiers sont indépendants.

ATRIUM est une entreprise florissante en constant développement.

Monsieur Sophrola envisage l'implantation d'une nouvelle laverie et s'interroge sur :

- la rentabilité de ce projet,
- l'impact de ses différentes décisions sur la trésorerie,
- le choix du mode de financement des nouveaux investissements envisagés.

Monsieur Sophrola étant très occupé par la maintenance technique de ses laveries, il vous demande d'étudier ces différents aspects de gestion.

Dossier 1

La nouvelle laverie envisagée se situerait dans une résidence hôtelière située aux Minimes (Quartier de Toulouse). Il vous demande de vérifier la rentabilité prévisionnelle de son projet pour l'année 2016.

TRAVAIL À FAIRE

Au regard des informations présentes dans l'**annexe 1**,

- 1. Déterminer le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels annuels de cette nouvelle laverie.**
- 2. Déterminer le seuil de rentabilité en quantité et en valeur. En déduire la marge de sécurité.**
- 3. Commenter les résultats obtenus.**

Jusqu'à présent, monsieur Sophrola utilisait dans ses prévisions un poste de charges évalué forfaitairement. Il vous demande d'étudier ces charges de manière plus détaillée.

À l'aide des informations de l'**annexe 2**,

- 4. Expliquer, compte tenu de l'activité, la raison pour laquelle :**
 - les amortissements et les pièces peuvent être considérés comme des charges fixes,
 - les interventions peuvent être considérées comme des charges semi-variables.

Monsieur Sophrola s'intéresse particulièrement aux charges d'interventions. Il a ainsi évalué les charges fixes annuelles à 1 200 € et les charges variables unitaires (par lavage) à 0,40 €.

- 5. Vérifier cette affirmation sur les données 2015.**
- 6. Analyser si cette nouvelle décomposition des charges d'interventions aura un impact sur la valeur du seuil de rentabilité de la nouvelle laverie. Justifier par le calcul et conclure.**

Monsieur Sophrola a conscience que le chiffre d'affaires des laveries est lié à l'état de fonctionnement des machines à laver.

- 7. Identifier l'outil de gestion qui pourrait alors être mis en œuvre.**

Dossier 2

Monsieur Sophrola décide d'implanter la nouvelle laverie dans la résidence hôtelière des Minimes. Il souhaite connaître l'impact de cette nouvelle implantation sur le budget de trésorerie global du premier trimestre de l'année 2016. Il envisage, comme à son habitude, de financer son projet au comptant.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 3 et 4**,

En vue d'établir et d'analyser le budget de trésorerie du 1^{er} trimestre 2016 :

- **compléter l'annexe A (à rendre avec votre copie)**
- **commenter brièvement ce budget de trésorerie en proposant des solutions adaptées.**

ANNEXE 1 : Données historiques relevées par type de résidence

Le projet envisagé concerne l'implantation d'une laverie dans une résidence hôtelière. Le volume prévisionnel d'activité exprimé en nombre de lavages se calcule en tenant compte :

- du nombre de résidents : 84
- du nombre moyen de lavages hebdomadaires par résident : 2
- d'une année de 52 semaines.

Afin de chiffrer sa prévision, monsieur Sophrola s'appuie sur les données historiques relatives à des laveries existantes de taille équivalente en termes de capacité machine (trois machines). Il utilise pour cela le tableau suivant :

	Type de résidence		
	Résidence universitaire	Résidence hôtelière	Résidence militaire
Prix de vente HT unitaire moyen par lavage	3,50 €	380 €	4,00 €
Fournitures par lavage (eau, lessive,...)	1,52 €	1,52€	1,52 €
Taux de redevance (1)	13%	15%	18%
Charges forfaitaires annuelles (2)	18 000 €	12 000€	14 000 €

- (1) Le taux de redevance correspond à la rémunération du propriétaire du local dans lequel sont installées les machines. Il s'applique au chiffre d'affaires HT annuel pour calculer le montant de la redevance annuelle.
- (2) Ces charges sont évaluées de manière forfaitaire. Elles intègrent notamment les amortissements des machines et les coûts d'intervention des techniciens (maintenance et réparation) et sont considérées actuellement par monsieur Sophrola comme des charges fixes.

ANNEXE 2 : Observations relatives à la décomposition des charges forfaitaires.

Monsieur Sophrola souhaite approfondir l'étude des charges forfaitaires annuelles. Il dispose du tableau suivant concernant les charges constatées pour l'année 2015 d'une laverie comportant trois machines sur un site de type « résidence hôtelière ». Il permet de mettre en évidence l'évolution des charges constatées en fonction du nombre de lavages mensuels réalisés.

Année 2015		Charges en euros			Total des charges
Mois d'observation	Nombre de lavages	Amortissements (1)	Interventions (2)	Pièces (3)	
Janvier	720	218	388	400	1 006
Février	500	218	300	400	918
Mars	810	218	424	400	1 042
...	
Total annuel	8 800	2 616	4 720	4 800	12 136

- (1) Amortissement des machines calculé selon le mode linéaire.
- (2) Coût d'intervention des techniciens : ils passent au moins deux fois par semaine sur site pour des opérations de maintenance, mais ils peuvent intervenir pour réparer des machines lors d'interventions planifiées ou suite à des appels pour dépannage.
- (3) Charges liées au remplacement des pièces des machines. Ces pièces sont généralement changées lors des interventions de maintenance préventive.

ANNEXE 3 : Extrait de la balance de la société ATRIUM au 31/12/2015

- Fournisseurs de matières et autres approvisionnements : 22 300 € dont 15 200 € sont à payer en janvier et le solde en février.
- Sécurité Sociale et organismes sociaux : 4 400 €, à régler en janvier
- TVA à décaisser : 1 940 €
- Disponibilités : 12 315 €

ANNEXE 4 : Encaissements et décaissements prévisionnels du premier trimestre 2016

Les informations prévisionnelles suivantes concernent l'ensemble des laveries gérées par l'entreprise **ATRIUM** y compris la nouvelle laverie en résidence hôtelière située aux Minimes.

Chiffre d'affaires TTC de janvier : 48 710 €. Les prestations sont réglées par les clients au comptant. Les ventes augmentent de 5% en février, puis stagnent en mars.

Achats de matières premières et autres approvisionnements :

Janvier : 12 000 € HT
Février : 12 500 € HT
Mars : 12 750 € HT

Les fournisseurs de matières premières et autres approvisionnements sont réglés 50 % à 30 jours et 50 % à 60 jours.

Les autres charges décaissables sont payées au comptant et représentent un montant mensuel HT de 19 000 €. On les suppose constantes chaque mois par mesure de simplification. Elles représentent pour partie le coût de la redevance. Elles comprennent également les charges décaissables générées par l'implantation du nouveau site. Ces charges sont soumises au taux normal de TVA.

Salaires et charges sociales :

Les charges de personnel annuelles s'élèvent à 135 480 €, dont 103 950 € de salaires bruts. Elles sont réparties régulièrement sur l'année.

Les charges salariales s'élèvent à 20 % du salaire brut.

Les salaires nets sont réglés le 28 du mois, les cotisations (salariales et patronales) le sont en début de mois suivant.

Emprunt : Une annuité de 3 720 € est à régler en février. Elle concerne un emprunt contracté en 2014.

Investissement : Acquisition en janvier de trois machines à laver pour un montant global de 10 500 € HT. Règlement au comptant

Divers : Les opérations soumises à TVA le sont au taux normal (20 %). La TVA est décaissée le 20 du mois suivant.

